

DIRECTION SECURITE

DIVISION DE POLICE ADMINISTRATIVE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 23P004

DOMAINE : 6.1 Police municipale

Objet : Interdiction de stationnement et de circulation rue du Grands Puits (parcelles cadastrées AN n° 301, 302, 395 à 397) et rue Victor Hugo (parcelles cadastrées AN n° 293, 294, 298 à 300, 398 à 403, 406 à 412 et 414)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

Vu le Code Pénal, article R 610-5 ;

Vu l'arrêté municipal n° 22P066 du 19 décembre 2022 portant interdiction de circulation et de stationnement rue Victor Hugo et rue du Grands Puits ;

Vu l'arrêté municipal n° 1481/06 du 23/10/2006 portant fermeture d'une partie de la rue du Grand Puits en raison d'un risque d'effondrement avec pose de portails ;

Vu l'arrêté municipal n° 1234/06 du 19/09/2006 portant fermeture de la rue Victor Hugo à hauteur du n° 26 en raison d'un effondrement d'une toiture ;

Vu le signalement par courriels en date du 16 décembre 2022 et le plan de masse délimitant la zone à sécuriser joint le 19 décembre 2022, établis par M. Pascal RABEAU, Directeur du Pôle Production Habitat Insertion du bailleur social SOLIHA ;

Vu le plan de situation annexé ;

Considérant les risques liés à l'état de dégradation de l'immeuble cadastré AN n° 301 sis 45 rue Victor Hugo, notamment sur l'aggravation significative des fissures et d'un mouvement de tirant ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour préserver la sécurité des personnes aux abords de l'immeuble considéré et d'adapter le périmètre concerné ;

ARRÊTE :

Article 1 : Les arrêtés municipaux suivants sont abrogés :

- n° 22P066 du 19/12/2022 portant interdiction de stationnement et de circulation rue du Grands Puits (parcelles cadastrées AN n° 301, 302, 395 à 397) et rue Victor Hugo (parcelles cadastrées AN n° 293, 294, 298 à 300, 398 à 403, 406 à 412)
- n° 1481/06 du 23/10/2006 portant fermeture d'une partie de la rue du Grand Puits en raison d'un risque d'effondrement avec pose de portails
- n° 1234/06 du 19/09/2006 portant fermeture de la rue Victor Hugo à hauteur du n° 26 en raison d'un effondrement d'une toiture

Article 2 : A compter de la date de signature du présent arrêté, et ce pour une durée indéterminée, sont interdits comme annexé sur le plan de situation :

- le stationnement, la circulation et le passage des piétons dans la rue du Grands Puits, le long des parcelles cadastrées AN n° 301, 302, 395 à 397
- le stationnement, la circulation et le passage des piétons dans la rue Victor Hugo, le long des parcelles cadastrées AN n° 293, 294, 298 à 300, 398, 400 à 403, 406 à 412 et 414

Article 3 : Les dispositions de l'article 2 ne s'appliquent pas aux services dûment autorisés pour effectuer les travaux de sécurisation de l'immeuble, ainsi qu'aux intervenants de la convention du P.N.R.Q.A.D, aux sociétés concessionnaires et aux services de secours.

Article 4 : Les périmètres de sécurité sont indiqués par une signalisation spécifique.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur Directeur de la Police Municipale, Madame la Directrice des Services Techniques, Madame la Commissaire responsable de la circonscription de sécurité publique de Vitrolles-Marignane et les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MARIGNANE, le 03 FEV. 2023

Le Maire,
Eric Le DISSES

